

englobé le castel de la Greysolière, fit partie du lot attribué à M^{me} la comtesse de Vougy, lors du partage des biens de la succession de son père dressé par M^e Demonts, notaire à Paris, le 25 juillet de la même année.

Six mois plus tard, cette propriété mise en vente par lots passa en la possession de divers acquéreurs en vertu de contrats dressés par M^e Coste, notaire à Dardilly, le 21 janvier 1858. Les prix de vente stipulés en ces contrats produisirent réunis la somme considérable de quatre cent quarante-sept mille trois cents francs.

Parmi les acquéreurs, qui furent au nombre de douze, il suffira de citer :

M. Joseph-Edouard Tresca, négociant, demeurant à Lyon, place Louis XVI, n° 1, qui acheta la maison d'habitation reconstruite au siècle précédent par M. Barety et appelée dans l'acte de vente : *château d'Écully*, ensemble les dépendances du château, l'avenue de marronniers et le parc. Le tout appartient actuellement à M. Pierre Tresca, son fils (18).

M. Louis-Antoine Payen, négociant, demeurant à Lyon, petite rue des Feuillants, n° 5, qui acquit pour sa part un important tènement de plus de douze hectares, comprenant le castel de la Greysolière, la fontaine de Malrochet, le colombier de Jos et la majeure partie des fonds qui dépendaient déjà du castel au temps des Ferrus. Ce lot, avec le château que M. Payen y fit construire peu après son

(18) On trouve aux registres des *Nommées* de la ville de Lyon, sous la date du 4 août 1733, *Robert-Nicolas Tresca*, natif de Lille en Flandre, faisant par devant le Consulat les déclarations requises pour acquérir la qualité et les droits de *Bourgeois de Lyon* (Archives de la ville de Lyon. Registre B B. 445).